

Objet : consignes présidentielles et procédure de présence sur site UTT

Mesdames, Messieurs, Cher(ère)s collègues,

Le Président de la République a annoncé des règles strictes, notamment en matière de déplacement, que vous devez impérativement respecter pour lutter efficacement contre la propagation du virus Covid-19 et sauver des vies. La limitation des déplacements **prend effet ce jour, mardi 17 mars 2020, à 12 h 00** et pour une durée de 15 jours minimum.

Nous devons tous, individuellement et collectivement, nous assigner à rester à domicile et à limiter nos déplacements pour les stricts besoins de première nécessité (alimentaire et médicale).

Les sorties pour raison professionnelle sont autorisées exclusivement avec une double autorisation si vous ne pouvez télétravailler ou travailler à distance :

- Une autorisation de l'employeur
- Une attestation de déplacement dérogatoire, disponible sur le site www.gouvernement.fr à renseigner pour chaque déplacement.

Concernant l'UTT, nous avons acté d'un mode de fonctionnement en privilégiant massivement le travail à distance, le télétravail et l'enseignement à distance. Par conséquent, ne pourront se rendre sur les lieux (UTT, antenne de Nogent) que les membres de la cellule de crise, **détenteurs d'une autorisation expresse**, en charge d'assurer les fonctions indispensables à l'application de notre Plan de Continuité d'Activité en phase 2. Vous trouverez ci-joint la procédure de présence sur le site et les personnes habilitées et nous vous remercions de la respecter.

Nous voulons à nouveau, ici, témoigner toute notre solidarité avec chacun d'entre vous et vous recommander, pour vous et vos proches, la plus grande prudence.

Nous voulons également témoigner notre plus grande gratitude pour les femmes et les hommes du domaine de la santé qui s'engagent sans compter au service de la vie, notre bien le plus précieux.

Nous agissons ainsi, ensemble, pour participer à l'indispensable effort national pour lutter contre cette pandémie et sa propagation.

Nous saurons, le moment venu, nous n'en doutons pas, relever les défis pour relancer le projet de l'UTT et nous savons pouvoir compter sur vous.

Bien cordialement,



Pierre KOCH



Jacques WACKEL

